

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2022 20 Heures

Désignation d'un secrétaire de séance : Isabelle Devailly

Compte rendu du Conseil Municipal du 05/01/2022 : **Voté**

Vote du CA :

pour la **M 14** :

Dépenses de fonctionnement : **602 245.34** Recettes de fonctionnement : **668 553.99**

Dépenses d'investissement : **254 086.76** Recettes d'investissement : **441 425.92**

Report Année N-1 en Fonctionnement..... **73 493.58**

Report Année N-1 en Investissement..... **-119 666.01**

Cumul : Dépenses : **856 332.10** Recettes : **1 109 979.91**

Reste à Réaliser : 30 000.00

Solde d'Exécution : 253 647.81

Excédent de fonctionnement reporté : **66 308.65**

Besoin net à la section d'investissement (compte 1068) : **0**

Voté à l'unanimité

pour la **M 49**

Dépenses de fonctionnement : **74 424.25** Recettes de fonctionnement : **95 628.89**

Dépenses d'investissement : **273 288.50** Recettes d'investissement : **251 045.49**

Report Année N-1 en Fonctionnement..... **0**

Report Année N-1 en Investissement..... **- 63 262.51**

Cumul : Dépenses : **347 712.75** Recettes : **345 674.38**

Solde Exécution : - 2 038.37

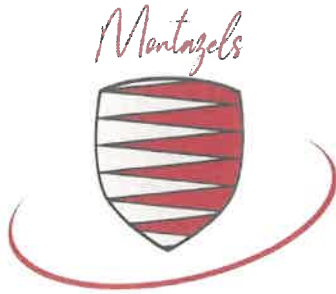
Besoin net à la section d'investissement estimé à : **23 243.01**

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : **21 204.64**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : **0**

Voté à l'unanimité

Après présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire s'étant retiré pour laisser la présidence du conseil à Monsieur le 1^{er} Adjoint, celui-ci demande au conseil de voter le compte administratif 2021. Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont acceptés à l'unanimité. Il décide d'affecter les résultats, à chaque budget prévisionnels 2022.



-Délégation N° 2022/003 Approbation compte de gestion M49 : Voté à l'unanimité

-Délégation N°2022/002 Affectation du Résultat M49 : Voté à l'unanimité

-Délégation N°2022/005 Approbation compte de gestion M14 : Voté à l'unanimité

-Délégation N°2022/004 Affectation du Résultat M14 : Voté à l'unanimité

Fiscalité: Vote des TAUX 2022.

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité.

La taxe d'Habitation n'est plus concernée, il s'agit de voter les taux pour la TF et la TFNB En 2021, pour compenser la perte de la TH, les communes recevront une partie de la TE du département et une partie de la CFE (valeur locative des biens immobiliers soumis à la taxe foncière des entreprises). Ce qui n'aura pas d'incidence sur le contribuable si les taux ne sont pas augmentés. Le taux du département en 2021 était de 30.69% Cette compensation est assortie d'un coefficient correcteur. Le taux 2022 doit être voté à partir de ce taux de référence.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, à l'issue du vote, DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire sur 2022 soit : Taxe foncière bâti : 71.43 % (Taux communal 2021 : 40.74 % + Taux départemental 2021 : 30.69%) Taxe foncière non bâti : 72.71 % Résultat attendu pour 2022 est de 385 666 €.

- Délégation N° 2022/006 Vote des Taxes feuille 1259 : Voté à l'unanimité

**- Délégation N °2022/007 Vote du Prix de l'Eau : de 1,49 € M3 à 1.53 €
Assainissement : 1.19 € M3 à 1.22 € : Voté à l'unanimité**

La commune vote le budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2021 après approbation du compte administratif 2021, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe Eau et assainissement présentés par le Maire, soumis au vote par chapitre, avec présentation par section,

Le projet du budget principal et du budget annexe eau et assainissement s'équilibre de la manière suivante :



- BUDGET M14

Fonctionnement Dépenses : 641 778.23 €
Fonctionnement Recettes : 641 778.23 €

Investissement Dépenses : 468 500.00 €
Investissement Recettes : 468 500.00 €

- BUDGET M49

Fonctionnement Dépenses : 93 051.17 €
Fonctionnement Recettes : 93 051.17 €

Investissement Dépenses : 199 963.69 €
Investissement Recettes : 199 963.69 €

Décision Le Conseil municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49, Vu la note sur le budget primitif 2022 annexée, Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, Décide Article unique : d'approuver A L'UNANIMITE le budget principal primitif et le budget primitif Eau et Assainissement 2022.

Voté à l'unanimité

Délibération N° 2022/ 008 pour nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Scic MontCapel.

La collectivité territoriale : Mairie de Montazels pose sa candidature au mandat de membre du conseil d'administration de la Scic MontCapel.

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré

M. CUXAC Christophe, 17 Route de la Chapelle, 11190 Montazels, Maire, est désigné par le conseil municipal en qualité de représentant permanent de la commune lors des assemblées et au conseil d'administration si la collectivité est élue.
Mme ROUX Katia, Chemin du Pla, 11190 Montazels, conseillère municipale, est désignée par le conseil municipal en qualité de représentant suppléant de la commune lors des assemblées et au conseil d'administration si la collectivité est élue.

Fin de séance : 23 H 15

Le Maire

Christophe Cuxac

